

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE LHUIS

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 06 NOVEMBRE 2015 – 20 h 30

PRÉSENTS : Simon ALBERT - Laurent BORDEL – Noël CATHELIN – Jocelyne DESCOLLONGES – Emmanuel GINET – Melvyn GIRAULT – Frédéric GIROUD - Jean-Jacques LANDRIEUX - Céline THEVENOUX – Cristinne URBIN – Bernard VIVIER.

ABSENTS EXCUSES : Nathalie BURFIN ➔ procuration Cristinne URBIN
Christophe DEGLISE.

Date de convocation : 30 octobre 2015

Secrétaire de séance : Jocelyne DESCOLLONGES.

I/ VALIDATION DERNIER COMPTE-RENDU

Les Conseillers Municipaux valident à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 18 septembre 2015.

III/ FINANCES COMMUNALES

- Exécution des budgets 2015 : les conseillers municipaux valident la situation budgétaire intermédiaire, au 15/09/2015, des différents budgets de la commune dont ils avaient eu communication le 18 septembre 2015.

- Par délibération le conseil municipal approuve la décision modificative n°3 du budget principal de transfert de crédits aux comptes 73925 et 7391178.

- Coordonnateur pour le recensement INSEE.

Par délibération le conseil municipal désigne M. Bernard VIVIER, élu, coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement.

Un forfait de 450 € sera alloué pour cette mission.

- Agents recenseurs pour le recensement INSEE (2 agents recenseurs).

Par délibération le conseil municipal approuve la proposition de rémunération comme suit :

- Les agents non titulaires recrutés pour les besoins du recensement percevront un forfait d'un montant de 1200 € brut pour l'ensemble des missions confiées (séances de formation, tournées de reconnaissance et recensement)
- Les agents communaux pourront éventuellement être désignés comme agent recenseur selon les conditions d'emploi et d'indemnisation définies

III/ AFFAIRES SCOLAIRES

- Ramassage scolaire sur Rix – Le Carre.

Ce point a été remis à l'ordre du jour. Une première réunion s'est tenue sur le point de ramassage de Rix le 21/10/2015, avec la participation des représentants de la mairie, du transporteur, des services du département (direction des routes, agence routière Bugey Sud, transport scolaire du département).

Le 4 décembre 2015, en mairie, une nouvelle réunion est prévue avec les parties prenantes pré-citées et à laquelle seront conviés les parents des élèves concernés par le ramassage (primaire, collège, lycée) de Rix – Le Carre.

Cette réunion a comme objectif de trouver des solutions, immédiate et à moyen/long terme, « pour sécuriser » le ramassage.

- Classe découverte. Une subvention de 560 € a été sollicitée par les enseignants auprès de la mairie pour participation au financement d'une classe verte à Giron en juin 2016 (élèves de CM1 et CM2)

Le conseil municipal après en avoir délibéré, s'accorde sur une aide exceptionnelle de 750 €.

IV PERSONNEL COMMUNAL

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de mieux formaliser la partie administrative de la gestion du personnel communal.

Sont approuvées les délibérations concernant :

- le remboursement des frais de déplacement des agents de la collectivité
 - le paiement des heures complémentaires et supplémentaires effectuées à la demande de l'autorité territoriale
- Seront, au préalable, transmis au CTP (Comité Technique Paritaire) les projets de délibérations concernant :
- la mise en place du cycle de travail pour les agents du service scolaire
 - l'instauration de l'indemnité d'astreinte
 - l'instauration de la journée de solidarité

VI/ COMMUNAUTE DE COMMUNES RCP

M. le Maire expose :

- les étapes antérieures concernant le projet de fusion-rattachement de notre communauté de communes à d'autres communautés de communes voisines.
- que les conseillers avaient été invités à prendre connaissance du schéma départemental de coopération intercommunale présenté par le Préfet à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) le 12 octobre 2015
- que les propositions du schéma du Préfet visent, notamment, à :
 - rationaliser les périmètres des EPCI
 - prendre en compte les orientations fixées par la loi de constitution d'EPCI à fiscalité propre regroupant au moins 15000 habitants (5000 habitants pour les communautés de communes dont au moins la moitié des communes membres sont situées en zone de montagne). A ce titre il est à mentionner qu'à ce jour la CCRCP compte 4959 habitants

En considérant ces éléments M. le Préfet a présenté à la CDCI la proposition de fusion des EPCI de CCPA (Plaine de l'Ain), CCVA (Vallée de l'Albarine) et CCRCP (Rhône Chartreuse de Portes).

Ce nouvel ensemble issu de la fusion compterait 54 communes et 74891 habitants.

M. le Préfet avait également énoncé comme objectif de ne pas disperser les communes d'une même communauté de communes dans différentes communautés voisines afin que ne soient pas bouleversées ni détricotées les solidarités acquises de longue date.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, par 11 voix pour et 1 abstention :

- APPROUVE la proposition de M. le Préfet de l'Ain de fusionner les 3 communautés de communes
- DIT que le bassin de vie est, pour ce qui concerne les échanges sur le département de l'Ain, majoritairement orienté vers la Plaine de l'Ain.
- DEMANDE à M. le Préfet de ne pas disperser les communes de notre communauté de communes dans différentes communautés voisines afin que ne soient pas bouleversées ni détricotées les solidarités acquises de longue date.

VII/ URBANISME

- Terrain communal de la Taline.

L'esquisse de division parcellaire pour création de 2 terrains à bâtir d'une superficie totale de 1838 m² sur le terrain communal de 1956 m² a reçue l'approbation du conseil municipal.

Il sera demandé au cabinet de géomètres de poursuivre la procédure.

- Demande d'échange de terrain communal / terrain privé.

Un propriétaire d'un terrain de 4927 m², situé en Certelles-Sud, en zone 1NA, sollicite la commune pour un échange/acquisition d'une partie d'un terrain communal limitrophe pour atteindre une superficie minimale de 5000 m² devant permettre une opération d'aménagement et/ou de construction.

Le conseil municipal donne un accord de principe. Demande toutefois que soit préalablement, dans le cadre de cette opération, étudié une possibilité de désenclavement de la parcelle communale F488 située au sud de la propriété du demandeur.

Ces éléments seront transmis au demandeur pour poursuite de l'étude.

- L'adjoint référent urbanisme rappelle que :

- pour tout projet de construction, extension, mûr de clôture, construction d'une piscine, etc... un permis de construire (PC) ou une déclaration préalable (DP) doit être déposé en mairie.
- L'exécution de travaux sans dépôt d'un document d'urbanisme approprié ou l'exécution de travaux en méconnaissance des règles peut entraîner des sanctions pénales, des mesures administratives, des sanctions civiles.

- Délibération du 18 septembre 2015 pour modification simplifiée du POS.

Un questionnement du service de légalité de la Préfecture concernant cette délibération a été reçue en mairie.

Questionnement concernant notamment l'information diffusée sur la procédure engagée et la consultation des PPA (Personnes Publiques Associées) – Des réponses ont été apportées.

- Révision du POS/PLU

Un appel à candidature a été transmis à des bureaux d'études dans le cadre d'un marché à procédure adaptée.

VIII/ RESEAUX – VOIRIE – SIGNALÉTIQUE

- Modernisation du réseau d'eau potable

L'adjoint en charge des réseaux d'eau fait le point sur l'avancement des travaux et notamment sur la mise en service du système informatisé de centralisation/gestion des données.

Il informe également le conseil municipal que l'Agence de l'Eau vient d'allouer une subvention de 14 392 € suite à la dépose d'un dossier à l'appel à projet pour des travaux de modernisation du réseau.

- M. le Maire communique l'état récapitulatif des travaux engagés et des montants restant à régler sur l'exercice en cours ; soit 61 525 € HT. Présente également la situation budgétaire EAU, avec la ligne crédit disponible au 04/11/2015.

- Traversée du bourg.

Le document de réflexion sur la traversée du bourg élaboré par le CAUE et l'Architecte des Bâtiments de France a été communiqué aux conseillers. Ce document doit servir de support pour « sécuriser » le centre-bourg en améliorant le fonctionnement de la circulation diverse (véhicules, engins agricoles/routiers, deux roues, piétons) et par la même occasion **valoriser l'espace public**.

Etape à venir :

- Par l'Agence Départementale d'Ingénierie, élaboration de propositions techniques et évaluation des coûts, par secteurs, afin de constituer le dossier d'appel à candidature à des bureaux d'études

- Ecluse

La barrière de sécurité sera implantée avant la fin de l'année.

VIII / AGENDA DE MISE EN ACCESSIBILITE DES ERP DE LA COMMUNE

Le dossier « diagnostic des conditions d'accessibilité des établissements recevant du public » établi par un consultant en accessibilité est présenté aux conseillers.

Le rapport de synthèse énumérant les travaux à réaliser, l'échéancier et les budgets annuels à engager est communiqué aux conseillers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'Ap) pour mettre en conformité les 12 ERP et IOP (Installations Ouvertes au Public) pour un budget estimatif de 169.700 € HT et des travaux à échelonner sur 6 années ; de 2016 à 2021.

Cet Ad'Ap sera soumis, pour approbation, aux services de la préfecture.

IX/ ENVIRONNEMENT – TERRAINS COMMUNAUX – VOIES ET CHEMINS

- Projet bergerie en Mermette.

Une réunion, en mairie, à la demande du Vice-président du Conseil Départemental en charge de l'Agriculture, avec le Président de la CCRCP, la municipalité de Lhuis et le porteur de projet est prévue le 24/11/2015.

Le conseil municipal réitère sa position arrêtée lors de la séance du 18 septembre 2015.

- Espaces communaux en déprise.

Communication aux élus du document élaboré par un intervenant missionné par le SMPB (Syndicat Mixte du Pays du Bugey) pour trouver des solutions pour valoriser des terres agricoles en état d'abandon, sur notre commune et plus globalement sur le Bugey.

Le référent environnement du conseil municipal, Bernard VIVIER, a pris en charge le dossier.

- Elagage / entretien des végétations/haies riveraines à l'espace public.

Il est rappelé aux propriétaires ou à leurs représentants que les branches, racines des arbres et les haies plantées en bordure des voies communales et des chemins ruraux doivent être coupées à l'aplomb des limites de ces voies, à la diligence des propriétaires ou fermiers.

Les infractions pourront être poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur

X/ TRAVAUX

- Mur du cimetière

Des devis pour la réfection du mur sud ont été reçus en mairie. Travaux à envisager sur le 1^{er} semestre 2016.

- Porte principale de l'église

Le traitement de protection de cette porte a été demandé à une entreprise locale. Traitement à l'huile de lin, selon les recommandations de l'ABF.

XII/ EVENEMENTS/MANIFESTATIONS

- Repas des seniors

Aura lieu le 27 novembre – selon les mêmes modalités que sur les 2 années passées –

- Colis de fin d'année – seront distribués aux seniors concernés vers le 19-20 décembre

- Festival de musique « Engrangeons le Musique »

Aura lieu à Lhuis aux dates des 13-14-15 mai 2016 (Week-End de la Pentecôte). Les organisateurs font appel à des bénévoles locaux – s'adresser aux responsables ou en mairie.

XIII/ DIVERS

- Télétransmission des actes administratifs.

Par délibération le conseil municipal décide de procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité.

Mesdames A. CATHELIN et I. ROLANDO sont désignées responsables de la télétransmission.

- Mise en place d'un service public d'assainissement non collectif.

M. le Maire rappelle au conseil municipal que l'assainissement non collectif est une compétence obligatoire de la commune depuis la loi sur l'eau du 3 janvier 1992. Cette compétence peut-être transférée à un EPCI ; ce qui avait été envisagé avec la Communauté de Communes Rhône Chartreuse de Portes mais qui finalement n'a pas abouti. Il convient donc de mettre en place un service public d'assainissement non collectif (SPANC) au sein de la commune et d'en définir un règlement.

Après délibération de conseil municipal décide de la mise en place d'un service public d'assainissement non collectif (SPANC) au niveau communal selon les modalités mentionnées dans la délibération.

- Location de Thermo'kit Energie

Hélianthe, association qui assure le service INFO-ENERGIE pour le département de l'Ain relance, sur la présente période hivernale, la location de THERMO'KIT ENERGIE. Location aux particuliers souhaitant contrôler, avec une caméra thermique, les déperditions de chaleur de la toiture, des murs, des fenêtres et planchers d'une habitation.

Une mallette THERMO'KIT QUALITE permettant le contrôle du taux de CO2, le bon fonctionnement de la ventilation et la qualité de l'air intérieur peut également être louée.

Melvyn GIRAULT, élu, s'est porté volontaire pour piloter ce service au niveau communal, en liaison avec Hélianthe. Se renseigner en mairie.

- Chauffage bois – analyse d'opportunité

La commune de Lhuis avait répondu à la démarche initiée par le Syndicat Mixte du Pays du Bugey, d'une analyse d'opportunité de mise en œuvre d'une chaudière automatique au bois afin de satisfaire les besoins en chauffage des bâtiments de la mairie, de la salle polyvalente et du groupe scolaire.

L'étude a été menée, sur le terrain, par un intervenant de Hélianthe.

L'étude économique révèle un temps de retour sur investissement de 15 ans, sans subvention. Le bénéfice de subventions qui permettrait de bonifier l'investissement étant aléatoire, il n'est pas donné suite à l'étude.

- Recensement

Le recensement de la population aura lieu du 21 janvier 2016 au 20 février 2016.

Le passage des agents recenseurs se fera en journée, mais pourra également se faire, pour trouver les habitants, en fin de journée ou le samedi.

Nota : le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission Nationale de l'Information et des Libertés (CNIL) – l'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires, et de façon anonyme.

- Transfert de la vogue vers la place de la gare.

A ce jour aucune réflexion/proposition/remarque n'a été enregistrée

- Rapports annuels d'activité de VNF – SEMCODA – CNAS – AINTOURISME.

Sont tenus à la disposition des élus.

- Assistance CAUE (Conseil en Architecture-Urbanisme et Environnement)

Le maire rappelle que dans le cadre de la convention d'assistance passée par la commune avec le CAUE tout particulier, ayant un projet de construction ou de réhabilitation, peut bénéficier, à titre gratuit, de l'aide d'un architecte du CAUE ; il est préférable que le CAUE soit sollicité avant la dépose du document d'urbanisme.

Coordonnées du CAUE : 34 Rue du Général Delestraint - 01000 Bourg-en-Bresse

Téléphone : 04 74 21 11 31

contact@caue-ain.com

- Appartement T4 (80 m²) au 2^{ème} étage du bâtiment de la mairie, sera disponible à la location début février.

Après avoir épuisé l'ordre du jour la séance est levée à 23h50.

Compte-rendu co-rédigé par la secrétaire de séance et le Maire.